

COVID-19 : UNE AUBAINE POUR J-M BLANQUER ?

Déréglementation accélérée pour en finir avec le statut

Pas moins de 17 groupes de travail ! 17 groupes de travail pour obtenir le quitus des organisations syndicales et se vanter d'un « dialogue social positif ». Telle est la proposition faite par le ministre lors du Comité Technique Ministériel du 15 septembre pour mettre en place son « agenda social » et son « Grenelle ».

La méthode est éculée. C'est celle de V. Peillon, par exemple, utilisée pour la loi de refondation de l'Ecole. Elle a conduit à supprimer les décrets de 1950 qui définissaient les missions des professeurs en heures hebdomadaires d'enseignement disciplinaires. Seuls FO, SUD et la CGT avaient voté contre le décret Hamon.

Le ministre a présenté une liste impressionnante de chantiers qui tous vont dans le même sens : la déréglementation. Citons quelques mesures à mettre en œuvre d'ici à 2021 : « développer une culture de l'accompagnement » via une gestion ressources humaines de proximité, c'est donc encore une fois, la volonté de « territorialiser » encore un peu plus le statut et multiplier les pressions locales.

« Faciliter les mobilités entrantes et sortantes », loin de rétablir les CAP pour les mutations, le ministère veut faciliter les sorties de l'éducation nationale.

« Refonder la relation entre parents et professeurs », « renforcement de l'animation des collectifs pédagogiques », fini la liberté pédagogique individuelle, « télétravail », pourquoi ne pas en profiter pour le généraliser en cas d'absence et le pérenniser au détriment des obligations réglementaires de service et des droits.

Nulle part, une revalorisation salariale que ce soit pour récupérer les 18% perdus depuis 2000 ou les 183 euros ar-

rachés cet été par les personnels soignants.

Mais partout, une même orientation, en finir avec les missions statutaires et faire consensus au nom du Covid-19. FO n'apportera aucune caution aux projets Blanquer.

NON à la répression

J-M Blanquer n'a pas oublié la résistance contre les E3C et veut faire des exemples. Ainsi, la rectrice de Poitiers, sur ordre du ministre, fait passer en conseil de discipline non pas 3 mais 4 professeurs du lycée de Melle suite à leur mobilisation. Ils risquent d'être licenciés. FO demande la levée immédiate de toute sanction et s'adresse au ministre avec la CGT, SUD et le SNES. Les organisations syndi-

cales locales et nationales seront présentes le 12 octobre à Poitiers lors de la tenue des conseils de discipline.

NON aux conditions de travail insupportables

Les personnels se réunissent, revendiquent, se rassemblent, font grève. Et ils peuvent gagner comme au lycée Tullins en Isère, où à l'initiative du SNFOLC, les personnels se sont battus pour ne pas exercer les tâches des AED, l'équipe vie scolaire étant confinée. Les personnels n'acceptent plus le « débrouillez-vous » généralisé comme seule

réponse. Dans les HIS et AG, les personnels disent : « Il n'y a aucune fatalité à la situation, nous voulons être protégés, nous voulons travailler dans nos salles et avec le matériel nécessaire, nous ne voulons pas endosser les responsabilités qui sont uniquement celles du ministre ! ».

Pour le SNFOLC, le ministre doit satisfaire les revendications, respecter les statuts, missions et droits. Pas de consensus avec le ministre au nom du « tous unis contre le Covid-19 » avec un état d'urgence prolongé.

